



Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable et de l'assainissement
Exercice 2022

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement

Exercice 2022

SOMMAIRE

PRESENTATION	page 3
Chiffres clés des services	page 4

LE SERVICE de L'EAU

Faits marquants du Service – Travaux	page 5
Indicateur de gestion patrimonial du réseau d'eau potable	page 5
Rendement du réseau de distribution	page 6
Indice linéaire des volumes non comptés	page 6
Indice linéaire de consommation	page 7
Taux moyen de renouvellement des réseaux	page 7
Bilan de l'activité d'entretien	page 8
Bilan de la production et de la distribution	page 9
Qualité de l'eau	page 10
Résultats des analyses	page 11
Le prix du service	page 12
Facture – type	page 13

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Faits marquants du service – Projets – Travaux	page 14
Indicateur de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eaux usées	page 14
Curage des réseaux et désobstructions	page 15
Volumes assujettis à l'assainissement.....	page 16
Indicateurs de performance du service assainissement	page 16
Le prix du service	page 18
Facture -type	page 19

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

PRESENTATION

Les contrats d'affermage des services d'eau et d'assainissement venant respectivement à expiration fin juin et fin juillet 1999, le conseil municipal par délibération en date du 16 Avril 1999 a décidé la reprise en régie communale directe de ces deux services.

Le présent rapport est établi, depuis cette date, sur une année complète de gestion en régie communale.

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0) :

La commune compte une population légale de 294 habitants au 1er janvier 2022 (*).

Le nombre de résidences secondaires s'élèvent à 160 (*). Population desservie : 454 habitants

Les services sont placés sous la responsabilité de Monsieur le Maire, Serge CONSTANS.

Le personnel est celui de la commune, à savoir :

-2 agents d'entretien qualifié

-1 secrétaire de mairie et 1 agent d'accueil

Les moyens sont ceux de la commune, complétés par l'achat de matériel spécifique aux services (détecteur de bouches à clé, canne de débouchage, foreur, manivelle, raclette ...).

(*) Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

CHIFFRES CLES DES SERVICES

Nombre d'abonnés du service d'eau au 31 décembre 2022 (**):	348
Nombre d'abonnés du service assainissement au 31 décembre 2022 :	250
Volume facturé en eau potable :	44 804 m ³
Volume facturé pour l'assainissement :	17 046 m ³
Longueur du réseau d'eau potable :	8 335 ml
Longueur du réseau d'assainissement :	2 650 ml
Nombre de réservoir d'eau potable (réservoir syndical de 150 m ²):	1
Nombre de station d'épuration :	1

- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41.75 abonnés/km au 31/12/2022.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1.30 habitants/abonné au 31/12/2022.
- La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 128,74 m³/abonné au 31/12/2022.

(**) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

LE SERVICE DE L'EAU

FAITS MARQUANTS DU SERVICE :

Au cours de l'année 2022, la commune a continué son programme d'entretien et de vérification. Les contrôles sanitaires des eaux faits par l'ARS Provence-Alpes Côte d'Azur sont satisfaisants au point de vue chimique et bactériologique. La commune continue comme par le passé, à acheter l'eau au Syndicat Intercommunal pour l'Utilisation des Eaux du Verdon, qui en assure la bonne qualité.

TRAVAUX :

Pas de travaux spécifiques.

INDICATEUR DE GESTION PATRIMONIAL DU RESEAU D'EAU POTABLE : P 103 2.

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale par la commune.

	Barème	Indice
A - Plan du réseau		
Existence d'un plan de réseau	10	10
Mise à jour au moins annuelle	5	5
B - Inventaire des réseaux <i>(30 points qui ne sont comptabilisés que si le A totalise 15 points)</i>		
Mention du linéaire, de la catégorie des ouvrages et de la précision cartographique	10	10
Connaissance pour chaque tronçon du diamètre et des matériaux (à 98 %)	5	0 2
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (à 98 %)	15	0 3
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Localisation des ouvrages annexes	10	10

Mise à jour annuelle des équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
Caractéristique des compteurs pour chaque branchement	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau	10	0
Localisation et identification des interventions	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Existence d'une modélisation des réseaux	5	0
TOTAL	120	75

En 2022, l'indice de connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux s'est élevé à 75 sur un maximum de 120, Cet indicateur doit être amélioré par la mise à jour d'un carnet de vannage et d'un inventaire du réseau plus détaillé. Il faudra rechercher dans les archives communales les années de pose des différentes canalisations.

RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION :

P 104 3

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = (V6 / V2) \times 100$$

Avec :

- V1 : le volume produit ;
- V2 : le volume acheté ;
- V3 : le volume exporté ;
- V6 : le volume consommé autorisé, qui est la somme du volume comptabilisé, du volume consommé sans comptage et du volume de service.

Pour 2022 : V6 = 44 804 m³

V2 = 64 394 m³

Le rendement est donc de 69,58 %

INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES :

P 105 3

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

Indice linéaire des volumes non comptés =
(V4 – V7) / (365 x linéaire du réseau de desserte en km)

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V7 : le volume comptabilisé ;

Pour 2022 : V4 = 64 394 m³
V7 = 44 804 m³

Cet indice linéaire est donc de (64 394 – 44 804) / (8,335 km x 365) = 6,44

INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION :
VP 224

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution et consommé. Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.

Indice linéaire de consommation = V6 / (365 × linéaire du réseau de desserte en km)

Avec :

- V6 : le volume consommé autorisé.

Pour 2022 : V6 = 44 804 m³

L'indice linéaire de consommation est de 44 804 / (8,335 km x 365) = 14,72

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE :
P 107.2

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Taux moyen de renouvellement des réseaux = [(Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4) / 5 x linéaire de réseau de desserte] x 100

Pour 2022 (et les 5 dernières années), le linéaire de réseaux renouvelé (Ln) est de : 0

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

BILAN DE L'ACTIVITE D'ENTRETIEN :

Réseau –Réservoirs

Pas de problèmes particuliers sur le réseau, hormis la canalisation syndicale dite de « Pampelonne » où nous constatons des pertes d'eau fréquentes et conséquentes ;

- 7 Branchements Eau et Assainissement (nouveaux abonnés)
- 18 Changements d'abonnés
- 2 Changements de compteurs
- 0 Fermetures de compteur
- 1 Réouvertures de compteur

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

Traitement –Pompage

Toutes les installations de production et de traitement sont celles du Syndicat Intercommunal pour l'Utilisation des Eaux du Verdon, et à ce titre elles sont gérées en tant qu'ouvrages syndicaux et non communaux.

BILAN DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION :

Toute l'eau introduite dans le réseau communal provient de l'extérieur, et est achetée auprès du Syndicat.

Volume importé (acheté au Syndicat des Eaux) : 64 394 m³

- Consommation domestique :

Il s'agit des volumes d'eau qui passent par les compteurs clients et qui donnent lieu à l'application de la tarification contractuelle.

Nombre de clients référencés : 338 + la commune pour 10 bâtiments communaux

Volume facturé en m³ : 44 804

- Consommation des services publics :

Il s'agit des volumes qui passent par les compteurs desservant les bâtiments communaux (station d'épuration, mairie, école, agence postale communale, salles polyvalentes (plus que UN compteur unique), camping, toilettes publiques, cimetière)

Nombre de clients référencés : 10

Volume facturé en m³ : 2 199

- Le bilan d'eau :

Le rendement technique est de 69,58 % (confère détail du calcul page 6).

Note Bene : Il convient de prendre en compte, dans ce résultat, le fait qu'il existe des fuites sur la canalisation syndicale qui dessert les communes de Baudinard et d'Artignosc sur Verdon qui ne sont pas du ressort de la commune mais qui entraînent des répercussions sur les indices de rendement.

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

- Réalisations :

Pas de réalisations notables en 2022.

LA QUALITE DE L'EAU :

Quatres analyses ont été faites par l'ARS Provence-Alpes Côte d'Azur, les 24 mars, 20 juin, 06 septembre et 29 novembre 2022, en un point de prélèvement (Robinet poussoir du lave mains école) ont été sans problème et conclusion sanitaire :

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés » (Indicateurs P 101.1 et P 102.1).

(Confère copie du contrôle sanitaire 2022 des eaux destinées à la consommation humaine à la page suivante).

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION DE REGUSSE**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE REGUSSE**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHAMPS CAPTANT MONTMEYAN PLAGE Procédure de protection terminée
 Captage : FORAGES LES MOULIERES Procédure de protection terminée
 Station de production : STATION LES MOULIERES
 Station de production : STATION MONTMEYAN-MOULIERES
 Station de production : STATION MONTMEYAN PLAGE

Qualité de l'eau distribuée en 2022

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,3 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 21,9 °F Valeur minimale atteinte : 20,2 °F Valeur maximale atteinte : 23,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,26 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 725 Nombre de non-conformités : 1

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés à l'exception d'un prélèvement où des traces de Fenpropidin ont été décelées à une concentration supérieure à la limite de qualité de 0,1 µg/l. Le prélèvement de recontrôle a montré un retour à la normale.

Edité le 23 mars 2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

LE PRIX DU SERVICE :

La tarification est fixée par délibération du conseil municipal. Il n'est pas appliqué de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), la commune n'ayant pas opter pour cette option.

Calcul d'une facture type de 120 m³ :

- Le prix du m³ fixé par délibération du conseil municipal
- Le prix mensuel de l'abonnement au service fixé par délibération du conseil municipal
- La redevance : Préservation des Ressources en Eau est fixée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et perçue pour son compte (Facturation à la commune par la Société Eaux de Provence, en sa qualité de Société Fermière du Syndicat)
- La redevance : Pollution Eau d'origine domestique instaurée depuis le 1^{er} janvier 2008, est également perçue et reversée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

Pour 2022 le prix du service de l'eau pour 120 m³ est de € HT : 203.52 € ;

Dans ce montant la part communale représente 162.72 € (79.95%)

COMPTE RENDU ANNUEL 2022 SERVICE DE L'EAU ARTIGNOSC SUR VERDON FACTURE-TYPE CONSOMMATION 120 M³

	PU	Montant 2022
<i>Part de la collectivité :</i>		
Abonnement mensuel x 12 mois	6.56	78.72
Consommation (120 m ³)	0.70	84.00
<i>Organismes publics</i>		
Préservation des ressources en eau	0.06	7.20
Redevance Pollution Eau D'origine domestique	0.28	33.60
TOTAL HT EAU		203.52 €
Sous Total HT « Eau » Hors pollution		169.92 €
Soit le m ³ d'eau hors abonnement		1.04 €

Evolution du prix m³ du service de l'eau potable pour 120 m³

Prix HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	1.04	1.05	1.05	1.05	1.03	1.04	1.04

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

FAITS MARQUANTS DU SERVICE :

En complément des visites d'entretien tous les deux jours effectués par les agents communaux, un contrat d'entretien avec le constructeur de la station a été passé pour des visites trimestrielles plus techniques.

L'Agence Régionale de la Santé Provence-Alpes Côte d'Azur visite régulièrement la station, et ses conclusions sont favorables à l'entretien, au fonctionnement et au rejet de bonne qualité.

PROJETS :

En application de la loi sur l'Eau du 30/01/1992, la commune a réalisé son schéma directeur général d'assainissement.

Il a été rendu public et approuvé par délibération du conseil municipal en date du 07 Janvier 2005. Un programme de travaux a ainsi été mis en place avec des priorités que la commune doit réaliser.

TRAVAUX :

Au cours de l'année 2022, des travaux ont été effectués sur la station d'épuration :

- Remplacement des pompes de relevage V2
- Réparation de la pompe dégraisseur
- Remplacement de la turbine d'aération
- Démontage la pompe de recyclage et envoi en réparation

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIAL DES RESEAUX D'EAUX USEES : P 202 2.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

	Barème	Indice
A - Plan du réseau		
Existence d'un plan de réseau	10	10
Mise à jour au moins annuelle	5	5
B - Inventaire des réseaux <i>(3 points qui ne sont comptabilisés que si le A totalise 15 points)</i>		
Existence et mise à jour d'un inventaire des réseaux	10	10
Matériaux et diamètres connus pour 70 à 79,9 % du linéaire	5	5
Dates ou périodes de poses connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire	15	9
C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau		
L'altimétrie des canalisations est précisée sur les plans	10	00
Localisation des ouvrages annexes	10	00
Mise à jour annuelle des équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	0
Localisation et identification des interventions	10	10
Programme d'enquête et d'auscultation du réseau	10	5
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
TOTAL	120	64

En 2022, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 64 sur un maximum de 120.

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

CURAGE ET DESOBSTRUCTION DES RESEAUX :

Curage préventif des réseaux

Année	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau Eaux Usées curé (ml)	néant	1 curage 15 ml	néant	1 curage 20 ml	0

Désobstructions sur réseau EU

Année	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre de désobstructions	0	0	2	0	0

LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT :

Volumes vendus

Année	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volume d'eaux vendus assujettis à l'assainissement	14 171 m ³	15 042 m ³	19 764 m ³	17 046 m ³	-13,75 %

Réseau ; Débouchage

Quelques interventions du personnel communal sur le réseau.

Pas de problèmes particuliers de réseau.

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2022 :

- L'épuration des eaux usées

Caractéristique de la station : 1500 éq.hab.

Mise en service Courant 1997
Filière de traitement : Lit bactérien
Filière boues : Lits de séchage
Niveau de rejet : eNK1

- Les usagers et le Service

Nombre d'abonnés au réseau
et services publics : 250
Volumes facturés en m³ : 17 046
Dont Services publics : 941

Commentaire :

Le nombre de clients raccordés au service d'assainissement représente 71.84% du nombre de clients raccordés au réseau d'eau.

Le volume total facturé au service d'assainissement représente 38.04% du volume total facturé à l'eau potable

Indicateur descriptif des services

D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	454
D204.0	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	0,68 €

Indicateur de performance

P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nombre d'abonnés desservis / nombre d'abonnés potentiels * 100)	70,42 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	64
P252.2	Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2

P253.2 (*)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Néant
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Néant

(*) P253.2 : ((moyenne sur 5 ans du linéaire réseau remplacé / 5) * (le linéaire de réseau de collecte) * 100))

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation : P206.3

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclaré selon son type et sa taille.

Filière mise en œuvre :

- | | | | | | |
|--------------------------------|--------------------------|----------|--------------------------|--------------|-------|
| • Valorisation agricole | <input type="checkbox"/> | conforme | <input type="checkbox"/> | non conforme | tMS : |
| • Compostage | <input type="checkbox"/> | conforme | <input type="checkbox"/> | non conforme | tMS : |
| • Incinération | <input type="checkbox"/> | conforme | <input type="checkbox"/> | non conforme | tMS : |
| • Evacuation vers une STEU (*) | <input type="checkbox"/> | conforme | <input type="checkbox"/> | non conforme | tMS : |
| • Autre : | <input type="checkbox"/> | conforme | <input type="checkbox"/> | non conforme | tMS : |

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes :

(*) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = (TMS admis par une filière conforme / TMS total évacué par toutes les filières) * 100

Pour l'exercice 2022, il n'y a pas eu de boues évacuées. Une vidange des boues est prévue pour début 2023 ainsi qu'un planning d'épandage.

LE PRIX DU SERVICE :

La tarification est fixée par délibération du conseil municipal. Il n'est pas appliqué de TVA, la commune n'ayant pas opter pour cette option.

Calcul d'une facture type de 120 m³ :

- Le prix du m³ fixé par délibération du conseil municipal
- Le prix mensuel de l'abonnement au service fixé par délibération du conseil municipal
- La redevance : Modernisation des réseaux de collecte est instaurée depuis le 1^{er} janvier 2008, et vise à inciter les utilisateurs d'eau à acheminer vers des ouvrages de traitement les eaux usées qu'ils produisent et à réduire leur pollution des milieux aquatiques. Cette redevance est également reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

Pour 2022 le prix du service d'assainissement pour 120 m³ est de 167.64 €

Dans ce montant la part commune représente 148.44 € (88.55%)

COMPTE RENDU ANNUEL 2022 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

ARTIGNOSC SUR VERDON

FACTURE-TYPE CONSOMMATION 120 M³

	PU	Montant 2022
<i>Part de la collectivité</i>		
Abonnement mensuel x 12 mois	7.17	86.04
Consommation (120 m ³)	0.52	62.40
<i>Organismes publics</i>		
Redevance Modernisation Des réseaux de collecte	0.16	19.20
TOTAL HT ASSAINISSEMENT		167.64 €
Soit le m ³ hors abonnement		0.68 €

Evolution du prix m³ du service de l'assainissement pour 120 m³

Prix HT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	0.67	0.67	0.68	0.675	0.675	0.67	0.67	0.67